

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3838-2013

EN RÉVISION DU DOSSIER R-3814-2012

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

RÉVISION PARTIELLE
DE LA DÉCISION D-2013-037
RENDUE AU DOSSIER R-3814-2012 (CAUSE
TARIFAIRE 2013-2014 D'HYDRO-QUÉBEC
DISTRIBUTION)

UNE COALITION ENVIRONNEMENTALE
CONSTITUÉE DE :

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES -et-
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(S.É.-AQLPA);

-et-

GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN
MACROÉCOLOGIE (GRAME)

-et-

REGROUPEMENT DES ORGANISMES
ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (ROÉÉ)

Demandeurs en révision

-et-

HYDRO-QUÉBEC en sa qualité de Distributeur

Mise-en-cause

LISTE DES AUTORITÉS DE LA COALITION ENVIRONNEMENTALE

Stratégies Énergétiques -et- Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique
(S.É.-AQLPA)

Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME)

Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ)

Le 31 mai 2013

LISTE DES AUTORITÉS DE LA COALITION ENVIRONNEMENTALE

Stratégies Énergétiques -et- Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (S.É.-AQLPA)
 Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME)
 Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ)

Autorité 1	<i>Loi sur l'efficacité et l'innovation énergétique</i> , L.R.Q., c. E-1.3.
Autorité 2	<i>Loi concernant la mise en œuvre de la stratégie énergétique du Québec et modifiant diverses dispositions législatives</i> , L.Q. 2006, c. 46, Projet de loi 52 de la 2 ^e session de la 37 ^e législature, Sanctionné le 13 déc. 2006.
Autorité 3	Patrice GARANT , Droit administratif, 6 ^e éd., Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2010, pp. 512-513.
Autorité 4	<i>3171795 Canada inc. c. Régie des alcools, des courses et des jeux</i> , C.A.M. 500-09-005215-975, le 12 décembre 2000, JJ. Gendreau, brossard, Deschamps, parag. 19.
Autorité 5	<i>Tribunal administratif du Québec c. Godin et Société de l'Assurance automobile du Québec</i> , C.A.M. 500-09-009744-004, le 18 août 2003, JJ. Fish, Rousseau-Houle, Chamberland, Opinion de la juge Rousseau-Houle, parag. 138 et 140.
Autorité 6	RÉGIE DE L'ÉNERGIE , Dossier R-3397-98, Décision D-99-11, pages 7-8.
Autorité 7	RÉGIE DE L'ÉNERGIE , Dossier R-3496-2002, Décision D-2003-49, pages 8-9.
Autorité 8	RÉGIE DE L'ÉNERGIE , Dossier R-3721-2010, Décision D-2010-061, parag. 66, 67.
Autorité 9	RÉGIE DE L'ÉNERGIE , Dossier R-3671-2008, Décision D-2009-046, parag. 14 à 29.
Pièce Coalition-1 (Pièce B-0004)	RÉGIE DE L'ÉNERGIE , Dossier R-3814-2012, Ordonnance de sauvegarde du 20 décembre 2012.
Pièce Coalition-2 (Pièce B-0005)	RÉGIE DE L'ÉNERGIE , Exemples de décisions de la Régie de l'énergie requérant d'un distributeur qu'il lui soumette une proposition de modification budgétaire à la hausse de son PGÉE.